

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2914>



# Reconquête du mois de Juin 2009 et examens

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Actions syndicales -



Publication date: mercredi 4 février 2009

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

### La section départementale du SNES Côte d'Or

### La section académique du SNES-FSU

### **OBJET : commentaires sur la « reconquête du mois de Juin », et l'organisation des examens du second degré pour la session 2009**

Madame le Recteur,

Nous tenons à vous faire part de notre mécontentement face au calendrier de « reconquête du mois de Juin » paru au BO n°3 du 15 Janvier 2009 : l'organisation mise en place en 2007-2008 dans quelques académies pilotes, dont celle de Dijon, est qualifiée de « succès » par le Ministère, et de ce fait, a été généralisée pour 2008-2009.

Or, nous déplorons d'abord que cette généralisation se soit faite sans consultation des syndicats de personnels, qui ont tiré de l'expérience préalable, un bilan beaucoup plus négatif.

Nous nous inquiétons ensuite des contraintes présentées dans la note de service, multipliées cette année pour le second degré : la majorité des procédures et des examens de fin d'année (conseils de classe, commissions d'affectation, commissions d'appel, épreuves de bac général et technologique) sont en effet, concentrées sur la période du 15 au 25 Juin, soit sur 10 jours effectifs.

Cela implique qu'une fois de plus, les personnels enseignants, administratifs et de vie scolaire, vont devoir assumer une surcharge de travail pénible durant cette période en plus de leur travail quotidien alors qu'il devraient se consacrer pleinement à l'organisation, la préparation pédagogique, la surveillance et les évaluations des examens, la présence aux différentes instances d'orientation, les formalités administratives de fin d'année...

Les collègues chargés d'évaluations orales, en particulier, craignent de ne pouvoir garantir la qualité de leur travail, s'ils sont par ailleurs surmenés par le cumul de leurs charges professionnelles. Par ailleurs, ils seront pénalisés par le fait que les vacances d'oral ne donnent lieu à aucune revalorisation indemnitaire (contrairement aux 5 euros annoncés par correction de copie de bac), alors qu'elles sont beaucoup plus astreignantes (présence sur place de 8h à 18h + trajets), plus pénibles (jusqu'à 15 candidats par jour), et que les déplacements, plus nombreux, ne sont remboursés qu'au tarif SNCF, alors que les collègues sont contraints bien souvent d'utiliser leur véhicule personnel engageant ainsi des frais supérieurs à ceux du tarif SNCF.

C'est pourquoi, afin de garder à l'organisation des examens de fin d'année crédibilité et efficacité, et de donner aux personnels des conditions de travail et de rémunération en rapport avec le travail fourni, nous vous demandons de prendre en compte les demandes suivantes :

– **Ne solliciter les enseignants que pour un seul examen** afin d'éviter les cumuls BTS/bac ou brevet/bac

– **Alléger le nombre de copies à corriger et de candidats à interroger par examinateur**, en convoquant TOUS les enseignants disponibles dans la discipline

- **Pour l'EAF, ne confier aux examinateurs que l'écrit ou que l'oral, en veillant à l'alternance de ces tâches** d'une année sur l'autre, afin d'éviter que les préjudices personnels et financiers ne pénalisent toujours les mêmes, le cas échéant.
  
- **Prévoir un calendrier d'épreuves orales (EAF notamment) qui commence dès la fin de l'épreuve écrite de la discipline concernée**, afin de limiter le report de ces épreuves sur Juillet, ce qui amputerait de façon inéquitable et sans contrepartie les congés d'été des examinateurs.
  
- **Eviter à tout prix, une semaine d'interrogations orales en continu**, sans même une journée de pause, comme ce fut le cas l'an dernier.
  
- **Ne pas placer des réunions d'harmonisation le samedi.**
  
- **Faire acheminer les copies le plus rapidement possible en direction des correcteurs** sans les obliger à se déplacer spécialement.
  
- **Rembourser les frais de déplacement et d'hébergement à la hauteur des sommes engagées.**

En espérant que vous comprendrez que ces revendications ne sont motivées que par notre dévouement au Service Public d'Education, et par la volonté de maintenir la qualité des examens nationaux au bénéfice des candidats, nous vous prions, Madame Le Recteur, d'agrèer nos sentiments les plus respectueux.

Les sections académique et départementale du SNES